

# Méli-mélo de coquilles Saint-Jacques et d'harengs

du samedi 19 novembre 2022 au dimanche 20 novembre 2022

Organisateurs : <a href="#">Claire Bourdoulous, Hélène Battut</a>	Niveau : <b>Moyen+</b>
Avec accord : <b>Non</b>	En étoile
Effectif maximum : <b>12</b>	Auberge

Les produits et métiers de la mer sont à l'honneur à l'occasion de la 52e Foire aux Harengs et à la Coquille Saint-Jacques de Dieppe, les 19 et 20 novembre.

Mariné, grillé ou frais, le poisson venu du nord et tout juste arrivé sur les côtes de la Manche se laisse savourer sans prétention hautement gastronomique mais avec un vrai plaisir gourmand. Le nec plus ultra, c'est encore de le déguster tout juste sorti du grill, accompagné d'une pomme de terre cuite dans la braise puis éventrée sur laquelle coule une noisette de beurre salé fondant. À moins que l'on ne se laisse tenter par une brochette de coquilles Saint-Jacques qui s'accommodera pour l'occasion d'un petit verre de vin blanc.

Randonnées sur la Côte d'Albâtre autour de Dieppe samedi et dimanche.



## Participation aux frais

70 €

**Incluant** : le transport local du samedi matin, la nuitée de samedi soir avec le petit déjeuner et les frais de transport des organisatrices.

**N'incluant pas** : le transport aller-retour depuis Paris, les repas de midi pris en pique-nique, le repas du samedi soir pris à la foire, les en-cas et boissons.

## Transport

**Aller** : Départ samedi 19 novembre à 7h06 de la gare Saint Lazare. Arrivée à 09h59 à Dieppe.

**Rendez-vous à l'arrivée en gare de Dieppe où un taxi nous attendra.**

**Retour** : Départ dimanche 20 novembre à 18h25 de Dieppe. Arrivée à 20h48 à Paris Saint Lazare.

## Hébergement et repas

Nous serons logés en auberge collective à Dieppe, à 10 minutes à pied du centre ville et de la plage. Draps

fournis.

Tous commerces à Dieppe. Un ravitaillement pourra être possible samedi en fin de journée .

## Programme

### J1 : de Sainte-Marguerite-sur-Mer à Dieppe . 21 km +452m -450m

Le taxi pris à la gare nous amènera à la plage de Sainte-Marguerite-sur-Mer puis nous emprunterons le GR21 et le sentier de découverte jusqu'à Dieppe.

Le parcours nous emmènera de valleuse en valleuse et de gorge en gorge en passant au phare d'Ailly et au cimetière marin de Varengeville.

### J2 : Dieppe > Dieppe. 20 km +286m -287m

A partir de l'auberge, nous descendrons au port pour longer la côte par le GR21 jusqu'à Belleville-sur-mer.

*Ce programme indicatif n'est pas contractuel. Les organisatrices se réservent le droit de le modifier à tout moment, notamment en fonction des conditions du terrain, d'obstacles imprévus, des transports, du groupe, de la météo et pour toute raison de sécurité. Les participants doivent avoir le niveau physique et technique demandé ainsi que l'entraînement correspondant.*

## Équipement

Équipement habituel du randonneur (liste sur demande) : protections efficaces contre la pluie et le froid, chaussures de randonnée imperméables avec une bonne accroche, affaires de toilette et petite serviette, pharmacie personnelle, chaussures légères et change pour le soir, bouchons d'oreille, **un pique nique et votre eau pour samedi** (nous partirons tout de suite).

Ne vous chargez pas trop, c'est un week-end, et nous devons porter toutes nos affaires (pas de dépose à l'auberge samedi).

## Modalités sanitaires

Chacun devra être en mesure de respecter les règles en vigueur au moment de la randonnée.

## Inscription

Sauf mention contraire sur la page de la sortie, la demande d'inscription est possible dès maintenant en ligne ou auprès du secrétariat. Elle ne sera effective qu'après réception de vos règlements ou paiements en ligne. Vous devez impérativement effectuer tous les paiements demandés à l'inscription y compris les paiements différés.

Les places seront attribuées à partir du **vendredi 17 juin 2022** selon les [règles de priorité](#) du club.

Vous pouvez vous faire remplacer ou annuler votre inscription à tout moment avant le début de la sortie, moyennant les frais spécifiés dans les [conditions d'annulation et de remboursement](#). À plus de 30 jours du départ, vous pouvez en outre souscrire une assurance annulation pour couvrir ces frais, à l'exclusion d'une franchise et du montant de cette assurance.